

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

Représentés : CAYROCHE Marie-Xristine par BRUNEL Didier.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte rendu du conseil du 27 août 2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte rendu du conseil municipal du 27 août 2024.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 27 août 2024.

2) Désignation d'un représentant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges financières transférées entre les communes et les communautés de communes. Il précise que, depuis la création de cette commission au sein de la CCRM en 2019, il assure la représentation de la commune.

La commune ayant été sollicitée pour redélibérer sur ce point, Monsieur le Maire invite le conseil à désigner un représentant pour siéger à la CLECT et propose de renouveler sa désignation.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Brunel Didier pour siéger à la CLECT.

3) Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à l'occasion du dernier Salon des Maires, la collectivité a pris contact avec les représentants du CNAS (Comité National d'Action Sociale). Une analyse approfondie de leur offre a permis de constater que le CNAS propose des prestations similaires à celles fournies par le COS LR, mais à un coût inférieur.

Dans un souci de rationalisation des dépenses et pour maintenir un niveau de service équivalent pour les agents territoriaux, Monsieur le Maire propose de passer de

l'adhésion au COS LR à celle du CNAS.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la collectivité au CNAS et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette transition.

4) Mise à jour du tableau de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle qu'une précédente délibération avait validé la mise à jour du tableau de classement des voies communales, incluant notamment la voie non revêtue reliant la route de la Brageresse (à partir du PDL Enedis) jusqu'à la limite de la commune vers la RD50. Cependant, il est nécessaire d'apporter des précisions concernant les dimensions de cette voie.

Monsieur le Maire propose ainsi de redélibérer pour mettre à jour le tableau de classement comme suit :

- Voie reliant la route de la Brageresse jusqu'à la limite de la commune : longueur de **2 350 mètres** et largeur de **3,5 mètres**.

Monsieur le Maire propose également d'y inclure le chemin de Salassous comme suit :

- Chemin de Salassous, depuis son embranchement avec la RD806 jusqu'à la limite de la commune : longueur de **668 mètres** et largeur de **4 mètres**.

Il précise que ces ajouts au tableau de classement n'affectent pas les fonctions de desserte ou de circulation des voies concernées. En conséquence, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, la présente délibération est dispensée d'enquête publique.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la mise à jour du tableau de la voirie communale selon les termes proposés.

5) Mise à jour de l'annexe du PLU concernant les servitudes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser administrativement le Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'y intégrer la servitude d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Redoundel, située à Badaroux. Cette servitude, établie par arrêté préfectoral, délimite un périmètre de "limite des 200 mètres" et impose des restrictions sur les constructions dans cette zone, notamment l'interdiction de construire des habitations et des terrains de loisirs sur les parcelles concernées.

Cette mise à jour sera effectuée conformément à l'article L.126-1 du Code de l'urbanisme.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la mise à jour de l'annexe du PLU pour y intégrer cette servitude d'utilité publique.

6) Numérotation des voies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'adressage de la commune, la numérotation de la route de Mende a été effectuée et est prête à être définitivement validée par délibération.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de valider la numérotation telle qu'elle a été présentée.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la numérotation de la route de Mende.

7) Partenariat avec l'ADIL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'ADIL 48 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère). Créée à l'initiative de l'État et du Conseil Général, l'ADIL fournit gratuitement des informations et des conseils juridiques aux usagers sur leurs droits, les conditions d'accès au logement, ainsi que sur les aspects juridiques et financiers de leurs projets immobiliers. Elle accompagne également les élus, les associations et d'autres acteurs locaux dans le domaine du logement.

Cette adhésion permettrait à la commune de bénéficier des services de conseil de l'ADIL, notamment via des juristes spécialisés en droit du logement, ainsi que des études et publications mises à disposition par l'agence. La cotisation annuelle pour cette adhésion s'élève à 146,40 € pour la commune.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'ADIL 48 et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion et au paiement de la cotisation annuelle.

8) Attribution du marché de Coulagnet - Tranche 2

À la suite de l'appel d'offres pour la tranche 2 des travaux d'AEP (Alimentation en Eau Potable) et d'aménagement de Coulagnet, ouvert du 10 septembre au 4 octobre 2024, le bureau d'étude Frayssinet a présenté les résultats de l'évaluation des offres lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 18 novembre 2024. Cette commission était composée de M. le Maire, M. ALLE Jean-Louis, M. ALIBERT Lucien, M. VIGOUROUX Didier, ainsi que de M. RAYNALDY (représentant du SDEE) et M. PAGES (représentant de la communauté de communes Randon Margeride).

Suite à l'analyse des offres, la commission a retenu l'entreprise Colas, qui a présenté la meilleure proposition. Le montant des travaux pour la part communale s'élève à 120 305,95 € TTC, ce qui représente une économie de 11 863,16 € soit environ 9 % par rapport à l'estimation initiale du bureau d'étude.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution du marché de la tranche 2 à l'entreprise Colas et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

9) Conditions d'attribution du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), composé de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), a déjà été mis en place pour les agents titulaires de la commune. Cette délibération ne concerne toutefois pas les agents contractuels.

Bien qu'un avis défavorable ait été exprimé par le Comité Social Territorial (CST) lors de ses séances des 14 mars et 12 avril 2024 concernant l'extension de ce régime aux agents contractuels, le Conseil Municipal a la possibilité de décider d'étendre ce dispositif à ces derniers.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'extension du RIFSEEP aux agents contractuels de la commune.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'étendre le RIFSEEP aux agents.

10) Attribution du logement communal n°3 de la salle intergénérationnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BONNAL Fabienne a exprimé son souhait de quitter le logement communal n°3, situé dans la salle intergénérationnelle, à compter de la fin du mois de décembre.

Il propose donc de procéder à l'attribution de ce logement, un T4 de 90 m², pour un loyer mensuel de 850 €, comprenant le chauffage. Monsieur le Maire sollicite également l'autorisation de signer le prochain bail pour ce logement.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution du logement communal n°3 à un nouveau locataire au loyer proposé et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

11) Choix des modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire frais de santé des agents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mandaté le Centre de Gestion (CDG) pour la mise en place du nouveau marché de protection sociale complémentaire (PSC) pour ses agents. Dans le cadre de la réforme actuelle, la loi impose aux collectivités de participer financièrement à la complémentaire santé de

leurs agents, avec un minimum de 15 € par mois pour chaque agent adhérent. À titre de rappel, la participation actuelle de la commune s'élève à 12 € par agent adhérent.

Il est également demandé à la collectivité de se prononcer sur le caractère facultatif ou obligatoire de cette adhésion. Monsieur le Maire informe le Conseil que, pour l'instant, seuls quatre agents bénéficient de cette couverture.

Après examen des différentes possibilités, Monsieur le Maire propose d'adopter une adhésion facultative avec une contribution de 15 € par mois par agent.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la mise en place de l'adhésion facultative avec une contribution de 15 € par mois par agent.

12) Validation du fonds de concours – SDEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant les travaux d'électrification pour Coulagnet, des devis estimatifs ont été établis et que la réalisation relève de la compétence du SDEE. Afin de financer ces opérations, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours de la part de la commune.

Les montants de la participation de la commune ont été calculés sur la base des devis estimatifs des travaux comme suit :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement HT-BT Le Coulagnet	65 308.46 €	Participation du SDEE	43 538.97 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	21 769.49 €
Total	65 308.46 €	Total	65 308.46 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordination Le Coulagnet	25 430.40 €	Participation du SDEE	16 953.60 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	8 476.80 €
Total	25 430.40 €	Total	25 430.40 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir du Coulagnet (soit 354ml)	28 010.13 €	Participation du SDEE	21 390.13 €
		Fonds de concours de la commune (1000€ + 200mlx20€ + 54mlx30€)	6 620.00 €
Total	28 010.13 €	Total	28 010.13 €

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement du fonds de concours tel que présenté.

SUJETS A ABORDER

AEP Coulagnet / Aire d'Accueil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des avancées concernant les travaux de la tranche 1 du projet d'adduction d'eau potable à Coulagnet. L'entreprise AB Travaux a déjà réalisé l'ouvrage de captage, permettant ainsi le prélèvement de l'eau. En ce qui

concerne le réservoir, des retards dans la livraison des matériaux ont occasionné un retard dans la reprise du chantier, qui n'a pu redémarrer que le 13 novembre. La prochaine réunion de chantier est programmée pour le 27 novembre.

Par ailleurs, l'entreprise AB Travaux a également terminé la construction du mur de soutènement pour l'aire d'accueil située à l'entrée du hameau. Monsieur le Maire précise qu'après paiement à l'entreprise pour un montant de 30 746,80 € TTC, la commune a pu demander le versement de la subvention régionale de 4 430 €.

Transfert de la compétence EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, selon la loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement aux communautés de communes devait être réalisé avant le 1er janvier 2026, comme évoqué lors du dernier conseil municipal.

Cependant, des discussions récentes au Parlement ont mis en lumière plusieurs propositions visant à offrir davantage de flexibilité aux collectivités locales, notamment dans les zones rurales où les communes assurent une gestion souvent plus adaptée à leurs spécificités. Monsieur le Maire précise que, bien que le cadre final reste à définir, les communes pourraient conserver cette compétence.

La municipalité reste donc en attente de précisions sur ces évolutions législatives et de la position de la Communauté de Communes Randon-Margeride sur ce sujet.

Mobi Santé 48

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les premières visites dans le cadre du projet « Mobi Santé 48 » se sont très bien déroulées. Les retours sont positifs, et le personnel se réjouit du nombre de consultations réalisées, avec plus de 20 consultations au mois d'octobre.

Monsieur le Maire précise que, bien que le bus Mobi Santé 48 n'ait pas pu être présent lors de la consultation du mardi 19 novembre, en raison de la participation au Salon des Maires à Paris, où l'équipe souhaitait présenter le bus, les consultations ont néanmoins pu être réalisées.

Rénovation de la mairie / Fonds verts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu, le 12 septembre 2024, la réponse à sa demande de prorogation pour la subvention au titre du Fonds Vert. Cette prorogation repousse la date de début des travaux au 7 juin 2025, et la date d'achèvement au 31 décembre 2025, ce qui laisse un délai relativement court pour la réalisation du projet.

Monsieur le Maire précise que le Dossier de Consultation des Entreprises, découpé en 16 lots, a été publié et les entreprises intéressées ont jusqu'au 29 novembre 2024 pour soumettre leurs offres.

Il rappelle qu'une fois les offres réceptionnées, il sera nécessaire de réunir la Commission d'Appel d'Offres et de délibérer pour attribuer les différents lots. Le prochain Conseil Municipal, permettra de valider les offres et de lancer officiellement les travaux.

Demandes des associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association SPL « Les Petits Loups du Gévaudan », gestionnaire d'une crèche à Marvejols, a soumis une demande de subvention exceptionnelle. Cette demande fait suite à un déficit de 74 440 € en 2022 et de 7 186 € en 2023, qui a eu un impact significatif sur les fonds propres de l'association.

Après examen, il a été décidé de ne pas donner suite à cette demande, notamment en raison de la présence de la MAM sur la commune.

Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux réalisés en régie par les agents communaux au cours des dernières semaines :

- **Peinture de l'école** : Durant les vacances de la Toussaint, les agents techniques ont entièrement repeint l'une des classes de l'Écoline. L'institutrice a exprimé sa reconnaissance envers la municipalité et les agents pour la qualité du travail accompli.
- **Aire de pique-nique** : Les travaux d'aménagement et de semis de gazon à l'aire de pique-nique ont été achevés, rendant le site désormais très agréable. Afin d'éviter l'accès des véhicules, des pierres ont été installées à l'entrée.
- **La Gagne** : Une grille de pluvial a été posée par les agents pour prévenir l'écoulement des eaux chez Monsieur BARTHIER.
- **Portail du cimetière** : Le portail du cimetière a été repeint.
- **Travaux d'entretien** : Débroussaillage des chemins, curage des fossés et reprise d'un passage busé au chemin de Salassous.
- **Nettoyage de la parcelle du terrain acheté à Totem France** : Les arbres et végétaux ont été enlevés par les agents afin de mettre en valeur ce terrain en vue de sa vente.

- **Réfection d'un chemin à Aspres** : Les agents ont repris le chemin menant à la propriété de Monsieur MEISSONNIER, lequel était en mauvais état en raison des fortes précipitations de cet automne.

Monsieur le Maire précise qu'en raison du prolongement de l'arrêt maladie de Christophe SEGUIN, Lucas RAMIREZ a été reconduit dans ses fonctions afin d'assurer la continuité du service.

Subvention du Conseil Départemental - voirie 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a sollicité une aide de 40 % sur un devis de 15 968,48 € pour la réfection du chemin d'Alteyrac, dans le cadre du programme voirie 2024. Il précise également que l'enveloppe allouée au programme voirie a déjà été épuisée.

En réponse à cette demande, le Conseil Départemental a indiqué qu'une subvention exceptionnelle de 3 430 € sera attribuée pour la réalisation des travaux.

FRAT 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du programme FRAT 2024 en partenariat avec le Département, la commune a validé deux devis pour les travaux à réaliser dans l'ancienne école. Le premier devis, d'un montant de 22 472,79 € HT, concerne le remplacement des menuiseries et a été attribué à l'entreprise Aluminium Système. Le second devis, d'un montant de 16 709,00 € HT, porte sur la réfection de la toiture et a été attribué à l'entreprise MXT.

Monsieur le Maire précise qu'après plusieurs relances, l'entreprise MXT a débuté les travaux le 20 octobre. Quant à l'entreprise Aluminium Système, elle s'est engagée à intervenir avant la fin du mois de novembre.

Il rappelle également que cette opération bénéficie d'une subvention départementale de 30 %.

Conseil CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est tenue le 17 septembre dernier. Il donne la parole à Madame Cécile VIGNOBOUL, qui présente le compte rendu de cette réunion :

- La liste des personnes vulnérables au sein de la commune a été mise à jour.
- Le repas des aînés, prévu le 24 novembre à la salle intergénérationnelle, est ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans inscrites sur les listes électorales de la commune, soit environ 180 personnes.

- Le CCAS a décidé de reconduire le spectacle de fin d'année et a sélectionné la compagnie "Les Scènes du Sud" pour présenter le spectacle intitulé "Le Père Noël a perdu la boule", qui se déroulera le mercredi 18 décembre à 15h00.
- Enfin, le CCAS a reçu un devis pour l'installation d'une nouvelle structure de jeux, un projet déjà évoqué lors de précédents conseils municipaux. Le coût de cette installation est estimé à 4 569 € TTC. Un dossier de demande de subvention sera déposé et l'installation est envisagée pour 2025.

Vente de bois ONF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la vente publique organisée par l'Office National des Forêts (ONF) le 16 septembre, les lots de bois provenant de la forêt sectionale d'Aspres et de celle du Chastel-Nouvel ont été vendus pour un montant total de 11 498,50 €. Toutefois, il précise que l'encaissement de cette recette ne sera pas immédiat, et interviendra une fois que les modalités de paiement établies par l'ONF auront été finalisées.

Voirie 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a sollicité la commune afin qu'elle se positionne sur les projets de voirie à réaliser pour l'année 2025. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'en raison des subventions déjà accordées pour les projets des années précédentes, la commune ne bénéficie pas de financements pour le programme de voirie de 2025. Par conséquent, les travaux envisagés devront être entièrement financés sur les fonds propres de la commune. Néanmoins, une demande exceptionnelle de subvention sera adressée au Département, en dehors du cadre des contrats territoriaux. Il est proposé d'inscrire dans ce programme le futur parking sur le terrain acquis à Totem France.

FRAT 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a ouvert la campagne de dépôt des demandes de subvention pour le Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) 2025. Ce fonds est destiné à soutenir des projets d'investissement de moins de 50 000 € HT, en particulier pour des travaux non prévisibles ou nécessitant une mise en œuvre rapide, dans le cadre du Contrat Territorial.

La campagne de dépôt est ouverte jusqu'au 10 janvier 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se positionner sur les projets à réaliser pour procéder à la demande de réalisation des devis et pour déposer un dossier avant le 10 janvier.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour un projet d'aménagement de village, un projet éligible à une subvention de 35 %, et d'y intégrer le parking à l'entrée de Coulagnet, ainsi que l'aménagement de la petite parcelle cédée par Mme BEGHIN. La réfection de la croix située dans la rue du château sera également prévue dans ce programme annuel.

Projet d'aménagement village

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'approche de la fin d'année, il est nécessaire de réfléchir aux orientations budgétaires de la commune. Il rappelle qu'un projet d'aménagement du fort, incluant l'enfouissement des réseaux secs et l'amélioration des abords, a été évoqué à plusieurs reprises lors de précédents conseils. Afin d'élargir les propositions et d'enrichir le projet, Monsieur le Maire suggère la possibilité de recourir à un concours d'architectes, où trois architectes soumettraient chacun une proposition. Après discussion, le Conseil Municipal se montre favorable à cette approche par concours.